Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 22/06/2021 | Par : Fragrances en Provence | Selon 1907/2006/CE, Article 31 | VANILLE BOURBON | Révision : 22/06/2021

VANILLE BOURBON - 802024

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification du produit

ALCANTE VANILLE BOURBON, PARFUM SPRAY 35ML, Réf. 802024
UFI : HN0H-PK8V-M11T-VT33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Parfum d'ambiance.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FRAGRANCES EN PROVENCE
67, boulevard de Picpus
75012 PARIS - FRANCE
Tél : +33 (0)9 85 11 77 12
Courriel : contact@fragrancesenprovence.fr
www.alcante.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS : (Législation CLP)

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée 1
Stot Re 2	Toxicité organes cibles - expo répétée 2

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Eléments d'étiquetage

Classification GHS : (Législation CLP)

Mention d'avertissement : DANGER

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée 1
Stot Re 2	Toxicité organes cibles - expo répétée 2

Etiquetage pour contenu inférieur à 125ml :

Mentions de danger :
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de prudence :
P302+P352 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS02

Contient : Ethyl alcohol, Benzoic acid, p-Anisyl acetate, Anise alcohol, Benzyl cinnamate.

2.3. Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS	N° EINECS/ ELINCS	Symbole et Phrase de risque	Pourcentage
Benzyl alcohol (No REACH : 01-2119492630-38-0000)	100-51-6	202-859-9	Acute Tox. 4 (Oral), Eye Irrit. 2 - H302, H319	[5-10]
Anise alcohol (No REACH : 01-2119934494-33-0000)	105-13-5	203-273-6	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H303, H315, H317, H319	[0-5]
Benzoic acid (No REACH : 01-2119455536-33-0000)	65-85-0	200-618-2	Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Stot Re 1 - H315, H318, H372	[0-5]
Benzyl cinnamate	103-41-3	203-109-3	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H400, H411	[0-5]
Nerolidol (No REACH : 01-2119457636-29-0000)	7212-44-4	230-597-5	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Sens. 1B - H317, H410	[0-5]
Vanillin (No REACH : 01-2119516040-60-0000)	121-33-5	204-465-2	Eye Irrit. 2 - H319	[0-5]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :
Si une irritation cutanée apparaît, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

En cas de contact avec les yeux :
Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire. Si besoin consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle :
Rincer la bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation excessive :
Transporter la personne à l'air frais et la faire reposer. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaire remarquable disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les fumées. Porter une protection respiratoire appropriée.
Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une protection appropriée : Bottes, gants, lunettes et tablier. Eviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs.
Prendre une douche après nettoyage du déversement accidentel.
Aérer le local, ne pas fumer, écarter toute source possible d'étincelles, flammes, corps en ignition.
Supprimer les sources de courant électrique à proximité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Non disponible

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lire et suivre les recommandations du fabricant sur l'étiquette.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Tenir à l'abris de sources d'inflammation.
Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker les mélanges dans leurs contenants fermés dans un endroit au frais, sec et à l'abri de source de chaleur et des rayons directs du soleil. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce mélange est uniquement destiné à parfumer.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeurs limite d'exposition professionnelle

Dipropylene Glycol	Germany (AGS)
	VME (8h) 100mg/m3 - VLCT (15mn)
Germany (DFG)	
	200mg/m3
	VME (8h) 200mg/m3 - VLCT (15mn)
Switzerland	
	400mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle (EPI) :
- Protection respiratoire : Non nécessaire en utilisation conforme.
- Protection des mains : Non nécessaire en utilisation conforme.
- Protection des yeux : Non nécessaire en utilisation conforme.
- Protection de la peau : Non nécessaire en utilisation conforme.

Mesures d'hygiène :
-Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été au contact du produit, ainsi que les mains.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide
Couleur :	Légèrement jaune translucide
tOdeur :	Caractéristique
Point éclair en °C :	>61
*Densité relative (d20/20) :	[1.047 ; 1.067]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réaction avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction complémentaire connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas chauffer les récipients fermés.

Eviter de stocker ou de manipuler le produit à une température proche de son point éclair.Eviter le contact avec des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Pas de données pertinentes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests toxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger pour la santé et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur les matières premières :

Benzyl alcohol		
ETAO : 1 620,01 mg/kg(Déterminée)	ETAC : 2 500,00 mg/kg(Estimée)	ETAI : Matière non classée
Vanillin		
ETAO : 3 500,05 mg/kg(Déterminée)	ETAC : Non Déterminée	ETAI : Non Déterminée
Benzoic acid		
ETAO : 2 565,02 mg/kg(Déterminée)	ETAC : Non Déterminée	ETAI : Non Déterminée
Anise alcohol		
ETAO : 2 500,00 mg/kg(Estimée)	ETAC : 3 000,03 mg/kg(Déterminée)	ETAI : Non Déterminée
Benzyl cinnamate		
ETAO : 3 280,09 mg/kg(Déterminée)	ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée)	ETAI : Non Déterminée

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests écotoxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger potentiel pour l'environnement et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations :
-Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
-Les déchets doivent être éliminés selon les règlementations nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : UN1266

ADR, IMDG, IATA

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : UN1266. Produits pour la parfumerie, dangereux pour l'environnement.

IMDG : Perfumery products.

IATA : Perfumery products.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 3, Liquides inflammables.



IMDG : Classe 3, Liquides inflammables.



IATA : Classe 3, Liquides inflammables.



14.4. Groupe d'emballage

ADR / IMDG / IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Marquage spécial ADR : Signes conventionnels poisson et arbre.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7. Transport maritime en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Complément ADR :

Régime des quantités limitées (QL). Régime d'exemption partielle (colonne 7a du tableau 1 de l'ADR).
Quantités exceptées (QE) : E1
Quantités limitées (QL) : 5kg
Catégorie de transport (CT) : 3
Code de restriction en tunnels (CRT) : -
Numéro d'identification du danger : 90

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles à ce jour

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
long terme H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
terme H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
terme	

Principales références bibliographiques, sources de données et limite de responsabilité :

Base de données
RIFM Base données
IFRA-IOFI

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°1907/2006 (comme modifié).
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.